



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-185

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

CHRO

45-2019-09-02-074 - Délégation signature portant délégation en matière de gestion, en matière financière et en matière de destruction des archives médicales et administratives à la direction du système d'informaton (3 pages)

Page 3

CHRO

45-2019-09-02-074

Délégation signature portant délégation en matière de gestion, en matière financière et en matière de destruction des archives médicales et administratives à la direction du système d'informaton

ARRÊTÉ

portant délégation de signature en matière de gestion, en matière financière, et en matière de destruction des archives médicales et administratives à la direction du système d'information

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu le contrat à durée indéterminée du 28 septembre 2007 et son avenant n° 9 du 5 juillet 2019, recrutant à compter du 1^{er} septembre 2019, Madame Sandrine DESSI en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2008 nommant Madame Patricia CAMUS en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 26 avril 2013 nommant Monsieur Gilles VARIN directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,
Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2014 nommant Madame Florence GERHARDS en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Sandrine DESSI, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice du système d'information au centre hospitalier régional d'Orléans.

Article 2 : À ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Madame Sandrine DESSI pour signer tout document se rapportant à la gestion de son service, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, les organismes de sécurité sociale, des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

Article 3: En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DESSI, pour engager et liquider les dépenses des comptes (section d'exploitation) relevant de la direction du système d'information (*cf. liste des comptes annexée*). Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Article 4: En matière de destruction des archives médicales et administratives, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DESSI, pour signer les bordereaux d'élimination d'archives administratives et médicales hospitalières.

Article 5 : Il reste entendu que les marchés, contrats et conventions seront signés par le directeur général ou le directeur général adjoint.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine DESSI, la même délégation de signature est donnée à Madame Patricia CAMUS, directrice adjointe à la direction du système d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia CAMUS, directrice adjointe, la même délégation de signature est donnée à Madame Florence GERHARDS, directrice des achats, de la logistique et du patrimoine, Monsieur Gilles VARIN, directeur du GHT du Loiret et des coopérations.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2019/3359, en date du 1^{er} février 2019, et prend effet à compter du 2 septembre 2019.

Orléans, le 2 septembre 2019

Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER

DSI

Gest Resp (cp)	Exercice (cp)	Budget (cp)	No Compte (cp)	Libellé Compte (cp)
6l	2019	C	6156180	Maintenance informatique autres
6l	2019	E	6152610	Maint.inform.materiels
6l	2019	E	6152611	Maintenance inform.logiciels
6l	2019	G	6151611	Maint informatique carac médical
6l	2019	G	62845	Prest.informatique archivage
6l	2019	G	62846	Assistance technique
6l	2019	H	6151610	Materiels
6l	2019	H	6151611	Logiciels
6l	2019	H	6151612	Assistance technique
6l	2019	H	6151613	Hébergement & infogérance médical
6l	2019	H	6152610	Maint.inform.materiels
6l	2019	H	6152611	Maintenance inform.logiciels
6l	2019	H	61843	Cotisations DSI
6l	2019	H	62843	Prest.informatique de paie
6l	2019	H	62845	Prest.informatique archivage
6l	2019	H	62846	Assistance technique
6l	2019	H	62847	Hébergement & infogérance non medic
6l	2019	H	6288108	Conservation archives
6l	2019	H	672282	DSI Charges ex ant carac med autres